

Commune de CENVES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 19 février 2025****8. Domaines de compétences par thème – 8.7 Transports****N° 03/2025**

Nombre de Conseillers

en exercice : **10**

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de Cenves de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation adressée par le
par le Maire et sous la présidence de M. Pierre-Yves PELLÉ-
BOUDON, Maire

Date de convocation :
5 février 2025

Présents : M. Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON,
Mmes Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND et MM. Frédéric
DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique
RAYMOND

Absente excusée ayant donné pouvoir : Fabienne SALVI

Absentes excusées : Elodie BEAUDET et Sonia VANACLOCHA

OBJET : Avis sur le projet – plan de mobilité des territoires lyonnais - SYTRAL

Conformément à l'article L.1214-28-2 du Code des Transports, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais émit par le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette présentation.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 6 voix pour, 0 voix contre, 2 abstention

- **DONNE** un avis défavorable au projet de Plan de Mobilité des territoires tel que présenté

Certifié exécutoire après transmission
En Sous-Préfecture,
Le 20 février 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre,

La secrétaire de séance
Frédéric DÉNUELLE



Le Maire,
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

